

Quels sont les représentants légaux des différentes sociétés en Polynésie française ?

Forme Juridique	Représentant légal obligatoire	Représentant légal facultatif
SASU SAS	Président (un seul)	Directeur général Directeur général délégué <i>Depuis la loi du pays n° 2021-41 du 7 septembre et uniquement si les statuts le prévoient</i>
EURL, SARL, SNC, SCS, SCA, Sociétés civiles	Gérant (au moins un mais il peut y en avoir plusieurs)	Aucun (Non-applicable)
SA	Président du directoire ou directeur général unique (dans les SA à conseil de surveillance)	Directeur général (si les statuts permettent au conseil de surveillance de nommer des DG en tant que représentants légaux)
	Directeur général ou Président-directeur général (dans les SA à conseil d'administration)	Directeur général délégué (cinq maximum) (sur proposition du directeur général)

Où trouver l'information ? :

Je regarde les informations fournies par le Kbis, et, en cas de doute, je demande les statuts ou la décision de nomination à la société.

